

Insee Analyses

Centre-Val de Loire



N° 55

Juillet 2019

Orléans Métropole : 15 500 cadres des fonctions métropolitaines

En 2015, 15 500 cadres des fonctions métropolitaines (CFM) travaillent à Orléans Métropole. 45 % assurent des fonctions de « gestion » et plus de 70 % sont employés dans le secteur des services. Si leur nombre augmente moins rapidement (+ 0,5 %) que dans les autres métropoles françaises, Orléans Métropole se situe dans le peloton de tête de celles de moins de 200 000 emplois pour le nombre de CFM. Les 3 350 CFM habitant sur le territoire mais travaillant à l'extérieur, en particulier en Île-de-France, constituent un vivier de main d'œuvre hautement qualifiée qui pourrait être sensible à la création de nouveaux postes plus près de leur lieu de vie.

Auteurs : Julien Bruyas, Sophie Goupil, Insee Centre-Val de Loire

Les fonctions économiques permettent de préciser la nature des métiers exercés de manière transversale à la description traditionnelle par secteurs d'activité. Les fonctions de conception-recherche, prestations intellectuelles, commerce inter-entreprises, gestion et culture- loisirs sont dites métropolitaines car principalement présentes dans les métropoles (*définitions*). Elles créent un environnement propice au développement des entreprises grâce à une main d'œuvre hautement qualifiée et spécialisée dans des secteurs à forte valeur ajoutée. Ces fonctions favorisent une dynamique d'innovation et stimulent l'activité locale en attirant dans les territoires des cadres au pouvoir d'achat élevé.

Parmi ces fonctions, les emplois de cadres et de chefs d'entreprise à contenu intellectuel, décisionnel ou technique élevé sont considérés comme stratégiques et participent au rayonnement des métropoles et à leur insertion dans l'économie de la connaissance. En 2015, ces « cadres des fonctions métropolitaines » (CFM), représentent 15 500 emplois à Orléans métropole, soit 10,8 % des personnes y travaillant.

Des CFM essentiellement dans la gestion

Comme dans la plupart des métropoles, les CFM d'Orléans Métropole relèvent en premier lieu de la gestion et de la conception-recherche (*figure 1*). 45 %

exercent une profession liée à la gestion d'entreprise, la banque ou l'assurance ; et près d'un quart réalisent des activités en amont de la production concrète, en tant que chercheur, ingénieur ou cadre d'étude. La prédominance des CFM en gestion dans la métropole s'est accentuée entre 2010 et 2015. Avec plus de 500 postes supplémentaires, cette fonction compense les pertes de CFM dans la conception, recherche.

Des grandes entreprises qui accueillent les CFM

Près des trois quarts des 15 500 CFM travaillent dans une structure de plus de cent salariés. 40 % se concentrent au sein de 30 entreprises. En tête des employeurs, l'entreprise de télécommunication Orange compte plus de 700 postes, dont la moitié dans la gestion. IBM France, entreprise

spécialisée dans le conseil en systèmes et logiciels informatiques, emploie près de 300 CFM dans la gestion. Les trois suivants comptabilisent également plus de 200 CFM, majoritairement dans des fonctions de conception ou recherche. Il s'agit des entreprises en services du numérique, ATOS et Sopra Steria ainsi que les Parfums Christian Dior. Seuls 44 % des CFM travaillent dans un établissement dont le siège social se situe au sein d'Orléans Métropole. Toutefois, cette proportion varie selon les fonctions : elle est plus élevée dans la culture, loisirs que dans la conception, recherche.

Des structures qui favorisent le développement des CFM

Dans une métropole qui compte 2 600 créations d'entreprises par an, le Lab'O, incubateur de start-ups créé en 2016, est un atout

1 La gestion, fonction la plus représentée chez les CFM d'Orléans Métropole

Répartition des emplois de CFM par fonction

	2015		2010		Taux de croissance annuel moyen 2010-2015 (en %)
	Nombre	Part (en %)	Nombre	Part (en %)	
Commerce inter-entreprises	1 590	10,3	1 610	10,7	-0,3
Conception, recherche	3 660	23,6	3 860	25,5	-1,0
Culture, loisirs	1 140	7,4	1 170	7,7	-0,5
Gestion	6 910	44,6	6 360	42,0	1,7
Prestations intellectuelles	2 210	14,2	2 150	14,2	0,5
Total	15 510	100,0	15 150	100,0	0,5

Champ : Orléans Métropole.

Source : Insee, Recensement de la population, exploitation complémentaire

Encadré partenaire

Un partenariat inédit pour une évaluation du projet métropolitain sur le long terme

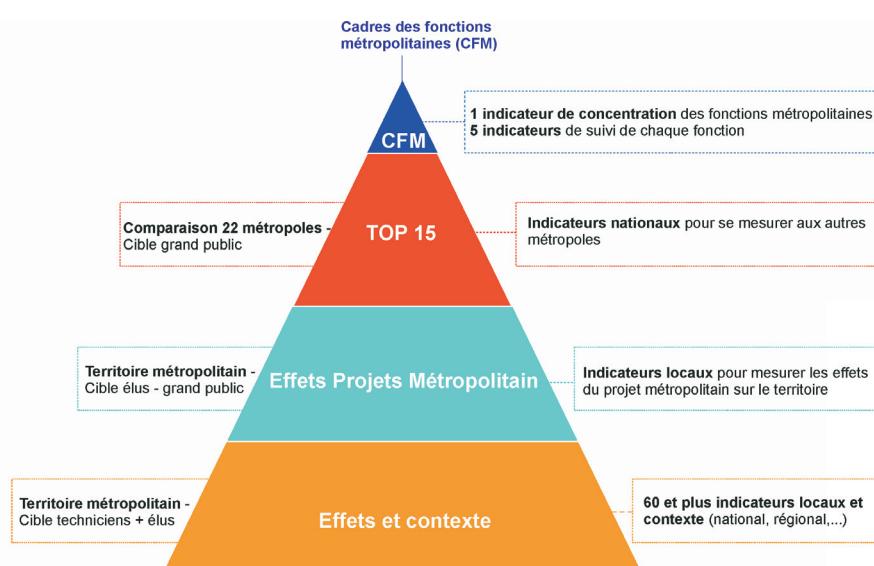
Parallèlement à l'acquisition de statut de métropole, Orléans Métropole a adopté en juillet 2017, un projet métropolitain qui fixe les grandes orientations et les ambitions pour le territoire. Cet outil établit la feuille de route pour les années à venir et doit permettre à Orléans Métropole de figurer parmi les 15 territoires qui comptent en France, en renforçant son intensité sur les fonctions métropolitaines.

Conjointement à l'adoption du projet métropolitain, il a été décidé de mettre en place son évaluation avec l'accompagnement de l'agence d'urbanisme des Territoires de l'Orléanais (TOPOS). L'objectif est à la fois de valider la mise en œuvre des actions du projet métropolitain et de mesurer la progression de la métropolisation ainsi que les effets sur le territoire du projet métropolitain.

Cette étude, qui caractérise les emplois des cadres des fonctions métropolitaines et fournit de premiers éléments de positionnement d'Orléans métropole, s'inscrit dans un processus de collaboration sur le long terme entre Orléans Métropole et l'Insee.

100 indicateurs pour suivre le projet de la métropole orléanaise d'ici à 2030

Figurer parmi les 15 territoires qui comptent en France se mesurera par l'indice de métropolisation, basé sur la concentration des emplois de cadres des fonctions métropolitaines. TOPOS complétera cette analyse par des indicateurs de comparaison aux 22 métropoles pour se situer dans un classement multi-thématisé. Des indicateurs locaux illustreront les champs particuliers du projet et d'autres cadreront le contexte dans lequel évolue le territoire, selon différentes échelles géographiques (du national à l'aire urbaine).



Orléans Métropole et Topos Agence d'urbanisme Territoires de l'Orléanais

pour la dynamique d'implantation d'entreprises innovantes, tout comme les quatre principaux pôles de compétitivité qui sont hébergés en région Centre-Val de Loire. Ces pôles rassemblent en effet des entreprises, des laboratoires de recherche et des établissements de formation pour développer la recherche et l'innovation et gagner en compétitivité sur des thématiques ciblées : parfumerie cosmétique (Pôle Cosmetic Valley), gestion des énergies électrique et thermique (S2E2), durabilité de la Ressource en Eau associée aux Milieux (Dream), caoutchouc industriel et

polymères (Elastopole). En 2015, 7,3 % des CFM d'Orléans Métropole travaillent dans une entreprise adhérente à l'un de ces pôles.

Une majorité de CFM dans les services

À Orléans Métropole, le secteur des services concentre 84 % des CFM. Ils sont nombreux à travailler dans les services aux entreprises, notamment en raison du recours par certaines entreprises à une externalisation de fonctions précédemment assurées en interne (l'informatique par exemple) ou le recours à des prestations de services dans

des domaines spécialisés (comptabilité, droit, etc.). Un CFM sur cinq travaille ainsi dans une entreprise d'activités spécialisées scientifiques techniques : activités juridiques, comptables, activités de conseils liées à la gestion d'une entreprise, activités d'architecture et d'ingénierie, et de recherche et développement. Plus à destination des particuliers, les secteurs d'information et communication ainsi que d'activités financières et d'assurance sont de grands employeurs de CFM : ils en accueillent 15 % chacun. Surreprésentés dans les services, les CFM constituent jusqu'à la moitié des effectifs dans l'information et la communication.

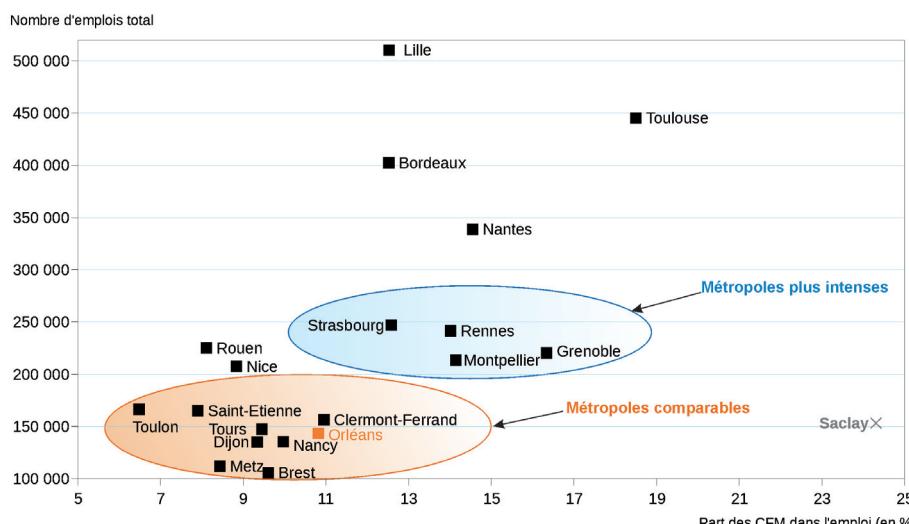
11 % de CFM dans les emplois d'Orléans métropole

En 2015, avec près de 150 000 emplois localisés sur son territoire, Orléans Métropole se situe parmi les neuf métropoles françaises de moins de 200 000 emplois (*figure 2*). Au sein de ces « métropoles comparables », la métropole orléanaise se classe cinquième en termes d'emplois total et deuxième pour la part de CFM (10,8 % des emplois, derrière Clermont-Ferrand avec 11,0 %). Les métropoles de Strasbourg, Rennes, Montpellier et Grenoble, qui ont entre 200 000 et 250 000 emplois et sont des places étudiantes fortes, présentent des parts plus élevées de CFM dans l'emploi (entre 12,6 % et 16,3 %). Ces quatre métropoles, dites « métropoles plus intenses », se caractérisent par des CFM plus présents dans la conception, recherche (30 %) ou les prestations intellectuelles (20 %) par rapport à Orléans (respectivement 24 % et 14 %) ou aux « métropoles comparables ». La communauté d'agglomération Paris-Saclay, située à seulement une centaine de kilomètres d'Orléans Métropole présente une part de CFM dans l'emploi encore plus élevée : un emploi sur cinq. Elle bénéficie de la montée en puissance du plateau de Saclay, pôle scientifique et technologique visant à regrouper des grandes écoles, des universités, des organismes de recherche et des entreprises privées.

Une dynamique ralentie pouvant provenir de la structure économique du territoire d'Orléans Métropole

Entre 2010 et 2015, au sein des métropoles comparables, le nombre d'emplois évolue de façon contrastée alors que celui des CFM augmente. Au final, leur part dans l'emploi progresse dans chacune d'entre elles (*figure 3*). La hausse est la plus faible à Orléans Métropole (+ 0,5 point contre + 0,9 point pour les métropoles comparables) alors qu'elle est supérieure à 1 point pour les métropoles de Clermont-Ferrand

2 Une part de cadres des fonctions métropolitaines (CFM) médiane en 2015



Champ : ensemble des métropoles françaises hors celles de plus de 600 000 emplois : Lyon, Aix-Marseille et Paris.
Remarque : la communauté d'agglomération de Paris-Saclay est présente sur le graphique en raison de sa proximité géographique à Orléans Métropole.

Source : Insee, Recensement de la population 2015, exploitation complémentaire

(+ 1,4 point) et de Tours (+ 1,1 point). Dynamisée par une entreprise internationale comme Michelin, les CFM de Clermont Auvergne Métropole progressent plus nettement (+ 2,9 % par an en moyenne) qu'à Orléans, notamment dans les fonctions de commerce inter-entreprises, de conception, recherche et de prestations intellectuelles. À Tours Métropole Val de Loire, le dynamisme de création d'emplois de CFM est également plus marqué dans les fonctions de conception ou recherche ou celles de culture, loisirs et de prestations intellectuelles. Les CFM de moins de 50 ans de ces deux métropoles augmentent par ailleurs plus rapidement, signe d'un renouvellement plus important. Orléans Métropole est ainsi

confronté entre 2010 et 2015 à un affaiblissement relatif de sa position par rapport aux métropoles comparables.

La baisse plus prononcée des emplois de CFM dans l'administration publique (- 3,9 % par an entre 2010 et 2015), le commerce et la réparation automobile (- 4,3 % par an) explique en partie cette évolution pour Orléans métropole. Mais elle résulte également de la structure économique du territoire qui peut être source de fragilisation. Entre 2010 et 2015, la métropole perd en effet des emplois dans deux secteurs où elle est spécialisée par rapport aux métropoles comparables : la fabrication d'équipements électriques avec pour premier employeur Brandt

implanté à Saint-Jean-de-la-Ruelle d'une part et la fabrication d'équipements d'autre part (John Deere SAS, à Saran).

Plus largement, les régions de tradition industrielle ont été particulièrement impactées par la crise financière de 2008. Le nombre d'emplois dans le secteur industriel s'est ainsi fortement réduit en Centre-Val de Loire comme en France. Pour autant, les emplois industriels se sont stabilisés pour la première fois depuis 10 ans en 2017 dans le Loiret. Les emplois de CFM dans le secteur industriel d'Orléans Métropole sont moins nombreux en 2015 qu'en 2010. L'industrie ne représente plus que 10,9 % des emplois de CFM (contre 11,6 % en 2010 et 15,5 % dans les métropoles comparables).

Davantage de femmes et d'emplois sans limitation de durée parmi les CFM de la métropole

Les hommes occupent plus souvent que les femmes des emplois de CFM dans la métropole d'Orléans, mais de façon moins marquée que pour les métropoles comparables (60 % contre 64 %) (figure 4). La parité n'est atteinte que dans les fonctions de gestion et de culture-loisirs.

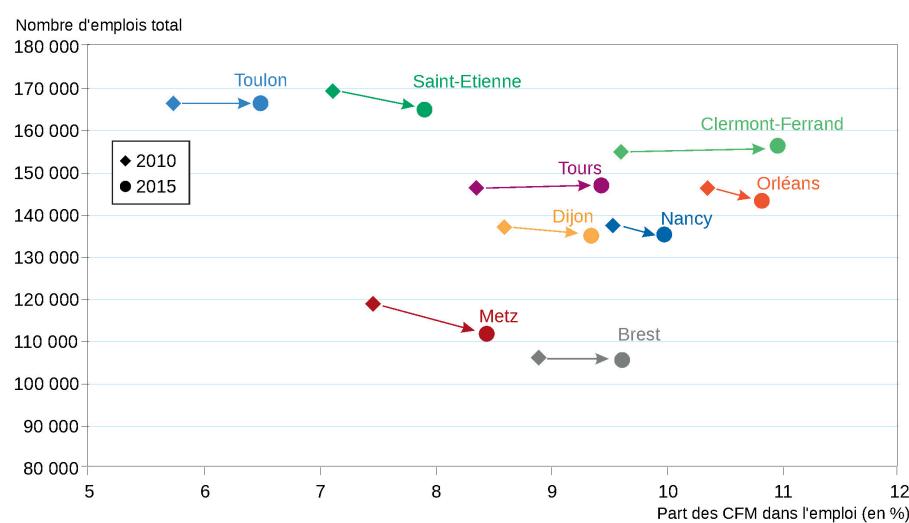
La répartition par âge des CFM d'Orléans métropole est en revanche presque identique à celle des métropoles comparables. Elle suit les mêmes tendances avec une part des moins de 40 ans qui baisse : 35 % en 2015 contre 38 % en 2010. Dans un contexte de vieillissement de ses CFM, les entreprises installées dans la métropole d'Orléans pourraient faire face à un véritable enjeu de recrutement dans les prochaines années.

La possession d'un diplôme d'études supérieures est largement répandue chez les CFM (huit sur dix) mais plus particulièrement dans la conception-recherche et les prestations intellectuelles que dans la culture, loisirs. Fort de ces diplômes, les CFM bénéficient également souvent de contrats sans limitation de durée (CDI) : ils sont plus souvent dans ce cas à Orléans Métropole (82 %) qu'ailleurs (75 % dans les métropoles comparables). Cet indicateur témoigne d'une bonne insertion professionnelle de ces salariés dans l'emploi métropolitain, mais peut aussi traduire un moindre dynamisme des nouvelles embauches.

69 % des CFM qui travaillent dans la Métropole d'Orléans y habitent

69 % des CFM qui travaillent dans la Métropole d'Orléans y habitent. 30 % résident dans la ville d'Orléans. Dans les métropoles comparables, les CFM habitent un peu plus souvent la ville-centre (32 %), mais ils résident souvent plus loin : 36 % résident en dehors de la métropole.

3 Une croissance plus modeste de la part des CFM à Orléans Métropole entre 2010 et 2015



Champ : Métropoles comparables.

Source : Insee, Recensement de la population, exploitation complémentaire

4 Portrait des cadres des fonctions métropolitaines (CFM) à Orléans Métropole

CFM	Travaillant à Orléans Métropole (en %)	Travaillant à métropoles comparables (en %)	Travaillant à métropoles plus intenses (en %)	Habitant à Orléans Métropole, travaillant ailleurs (en %)
Part dans l'emploi total	10,8	9,0	14,2	
Taux de croissance annuel moyen 2010-2015	0,5	1,8	2,0	2,8
Part d'emplois féminin	39,5	35,5	34,5	26,3
Part de diplômés d'études supérieures	78,6	79,3	85,6	86,6
Part de résidents dans la ville centre	30,1	32,5	32,0	
Répartition par fonction				
Commerce inter-entreprises	10,3	10,2	9,3	15,5
Conception, recherche	23,6	21,6	30,4	26,3
Culture, loisirs	7,4	10,5	8,9	6,2
Gestion	44,6	40,6	31,4	39,9
Prestations intellectuelles	14,2	17,1	20,1	12,0
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0
Répartition par activité économique				
Industrie	11,1	15,8	11,5	26,0
Construction	4,5	4,1	3,0	3,3
Commerce	11,4	10,3	8,9	12,9
Services	73,0	69,8	76,6	57,8
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0
Répartition par âge				
Moins de 40 ans	35,4	35,8	40,0	37,6
40-59 ans	57,2	56,1	53,3	56,0
60 ans ou plus	7,3	8,2	6,7	6,4
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Insee, Recensement de la population, exploitation complémentaire

Hors de la métropole d'Orléans, les CFM résident notamment dans les communes de Sandillon, Donnery et Jargeau (situées à l'est de la métropole). Moins d'une centaine vivent à Paris et Tours.

Les CFM habitant dans la métropole mais travaillant ailleurs : un vivier de cadres hautement qualifiés

Environ 3 350 CFM résident à Orléans Métropole mais partent travailler à l'extérieur chaque jour. Entre 2010 et 2015, leur nombre a très fortement progressé (+ 2,8 % par an). Près de la moitié d'entre eux travaillent en Centre-Val de Loire, en particulier dans l'industrie manufacturière (40 %). Mais c'est d'abord en région parisienne qu'ils se rendent au travail : plus de 1 600 CFM travaillent en Île-de-France, la moitié à Paris et 90 % dans la Métropole du Grand Paris. Moins d'une centaine travaille sur le plateau de Saclay. Qu'il s'agisse de cadres originaires d'Île-de-France attirés par une meilleure qualité de vie ou d'orléanais ayant trouvé en

région parisienne des opportunités professionnelles, ils constituent un vivier de main d'œuvre hautement qualifiée qui pourrait être sensible à la création de nouveaux postes plus près de leur lieu de vie.

Ces cadres sont plus diplômés que ceux employés dans la métropole : leur niveau de diplôme est équivalent à celui des métropoles les plus dynamiques. Ils sont fortement représentés dans le commerce inter-entreprises et surtout dans la fonction de conception, recherche. Davantage liée à l'innovation, cette dernière présente un potentiel de développement à Orléans Métropole, dans la mesure où des cadres spécialisés dans ce domaine y résident. Par ailleurs, près d'un quart des CFM qui déménagent pour venir travailler dans la métropole d'Orléans viennent d'Île-de-France. Le développement des fonctions métropolitaines dans la métropole d'Orléans est ainsi largement lié à son positionnement dans le Bassin parisien. ♦

Définitions

Métropole : Le statut de métropole, créé par la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010, a été renforcé par les dispositions de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (dite loi Maptam). La réforme territoriale a donné aux métropoles des compétences accrues et des capacités de dialogue importantes avec les autres échelons de l'action publique, en particulier dans les domaines du logement et du développement économique.

L'analyse fonctionnelle des emplois : La répartition de l'emploi est souvent décrite à travers le prisme des secteurs d'activités, en fonction de l'activité principale des établissements. Une autre approche est possible en partant des fonctions remplies par les actifs, résultant de la profession qu'ils occupent. Les professions sont réparties en quinze fonctions, transversales par rapport aux secteurs d'activité.

Ainsi, un ingénieur de recherche ou un cadre d'études peuvent exercer la même fonction de conception dans une entreprise industrielle, dans un établissement de recherche (public ou privé) ou dans une société de services. De même, un responsable d'entrepôt remplira sensiblement la même fonction logistique, qu'il travaille dans une entreprise de transports, dans une unité industrielle ou dans un supermarché. L'analyse fonctionnelle permet donc de s'affranchir des choix d'organisation interne des entreprises. Les fonctions sont également transversales par rapport au statut (indépendant ou salarié, public ou privé) et peuvent associer plusieurs niveaux de qualification (un ingénieur de fabrication et un ouvrier par exemple).

Les cinq fonctions métropolitaines : La répartition spatiale des fonctions n'est pas homogène sur le territoire. Cinq fonctions sont plus spécifiquement présentes dans les métropoles et sont qualifiées de « métropolitaines » :

► **Conception-recherche** : professions de la conception, de la recherche et de l'innovation. Dans l'industrie, elles recouvrent les phases préliminaires à la fabrication. La conception-recherche se distingue de la fonction prestations intellectuelles par la dimension d'innovation incluse dans les travaux des métiers concernés.

Exemples de métiers : chercheurs de la recherche publique, ingénieurs développement en informatique.

► **Prestations intellectuelles** : professions de mise à disposition de connaissances spécifiques pour le conseil, l'analyse, l'expertise, etc.

Exemples de métiers : avocats, architectes libéraux, juristes, chefs de projets informatiques.

► **Commerce inter entreprises** : professions en relation directe avec le commerce de gros et le commerce entre les entreprises, que ce soit pour l'achat ou la vente.

Exemples de métiers : cadres ou ingénieurs commerciaux ou technico-commerciaux.

► **Gestion** : professions de la gestion d'entreprise, de la banque et de l'assurance.

Exemples de métiers : cadres des banques, de la finance, de la gestion des ressources humaines.

► **Culture-loisirs** : professions de la culture et des loisirs.

Exemples de métiers : professeurs d'art hors scolaire, journalistes, artistes, bibliothécaires, auteurs littéraires, scénaristes, directeurs de journaux.

Les emplois de cadres des fonctions métropolitaines correspondent aux cadres et chefs d'entreprises de plus de 10 salariés présents dans les cinq fonctions métropolitaines.

Insee Centre-Val de Loire
131 rue du faubourg Bannier
45034 Orléans Cedex 1

Directrice de la publication :
Yvonne Péro

Chef de service :
Vincent Bernard

Cheffe de projets :
Muriel Auzanneau

Rédactrice en chef :
Anne Billaut

Relations médias :
medias-centre@insee.fr

ISSN 2262 - 5828
©Insee 2019

Bibliographie

- [Une économie peu dynamique depuis 1990, Insee Analyse Centre-Val de Loire n°30, mars 2017.](#)
- [Un emploi métropolitain sur deux est occupé par un cadre dans l'aire urbaine de Paris, Note rapide n°571, Insee Île-de-France, Institut d'aménagement et d'urbanisme, septembre 2011.](#)
- [Les cadres des fonctions métropolitaines. Dynamiques métropolitaines de l'Espace Loire-Bretagne n°1, Agences d'urbanisme de l'Espace Loire-Bretagne, novembre 2010.](#)
- [Les cadres des fonctions métropolitaines : avec 7,7 % des emplois, l'agglomération rémoise est en bonne position, Insee Flash n°118, mars 2010.](#)
- [Répartition géographique des emplois – Les grandes villes concentrent les fonctions intellectuelles, de gestion et de décision, Insee Première n° 1278, février 2010.](#)

